

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 novembre 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - M. CAVIN

Membres excusés : M. EL HASSOUNI (pouvoir MME KOENDERS) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HERVIEU) - Mme VOISIN-VAIRELLES (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - Mme DESAUBLIAUX (pouvoir M. CAVIN)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Bibliothèque Municipale - Ventes aux particuliers et dons à des associations de documents retirés des collections de prêt

Monsieur Bard au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, la Ville, via la bibliothèque municipale, organise régulièrement la vente au public d'une partie des documents éliminés des collections : documents dont la présence en de multiples exemplaires n'est plus justifiée, documents défraîchis ou devenus obsolètes, documents qui n'ont pas vocation à être conservés. Cette vente complète l'affectation d'autres documents aux fonds des bibliothèques, centres de documentation et crèches municipales et des dons à des associations partenaires. Ces démarches visent à donner une seconde vie à des documents qui doivent laisser leur place à de nouvelles acquisitions qui elles-mêmes contribuent à l'attractivité des bibliothèques.

Les précédentes braderies ont rencontré un grand succès et ont permis à certaines personnes de découvrir la bibliothèque pour la première fois et d'une manière générale de sensibiliser le public à la lecture et au cycle du livre en bibliothèque. Quant aux dons, ils permettent à la Ville de contribuer aux actions des associations vers un public ciblé.

Afin d'étendre la visibilité de cette action et pour faire connaître davantage les bibliothèques, il est proposé de procéder à l'opération de vente lors des différentes fêtes de quartier ou événement organisé par la Ville de Dijon, sans exclure pour autant la possibilité de vente à l'intérieur des espaces publics de la bibliothèque.

Cette nouvelle organisation offre l'avantage également de réduire le temps de stockage des documents éliminés en multipliant les occasions de vente au cours de l'année.

Le nombre précis de documents mis en vente ne pouvant être connu en amont, les éliminations étant opérées au fil des mois, il est proposé de fixer des fourchettes, soit : entre 1000 et 3000 livres et 200 à 1000 CD par an.

Le prix unitaire serait maintenu à 1 €.

Les conditions d'organisation des ventes seraient fixées dans le cadre du projet-type de règlement joint au rapport, à adapter aux occasions retenues.

S'agissant du don de livres aux associations, il concernait jusqu'alors deux associations: l'association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la Maison d'arrêt de Dijon et l'association Lire à l'hôpital.

Il est proposé d'étendre le dispositif à d'autres associations à vocation culturelle ou sociale qui en ferait la demande, le don serait alors soumis à l'édiction d'un arrêté fixant le bénéficiaire du don, le nombre de documents et la valeur estimée selon la fluctuation des prix des livres d'occasion..

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver l'organisation, lors des fêtes de quartier ou d'événements particuliers, de ventes de livres et CD retirés des collections de prêt de la bibliothèque municipale de Dijon ;

2 - fixer pour la vente des livres et CD au public le prix unitaire de vente à 1 € ;

3 - approuver le projet-type de règlement fixant les conditions de la vente de ces ouvrages, annexé au rapport, et m'autoriser à l'adapter aux occasions retenues ;

4 - approuver, dans les conditions précitées, le don de livres retirés des collections de prêt aux associations suivantes : association de soutien et de développement de l'action culturelle et sportive de la Maison d'arrêt de Dijon et association Lire à l'hôpital, ainsi qu'aux associations à vocation culturelle ou sociale qui en feraient la demande ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ